

## Élargissement de la définition de praticien ou de praticienne en santé mentale

Dans nos régimes, nous attribuons toujours une grande importance au soutien en santé mentale pour les personnes participantes. Nous avons constaté une augmentation considérable de l'utilisation des services en santé mentale que nous avons ajoutés dernièrement à notre offre, car les personnes employées s'intéressent à leur mieux-être.

Pour continuer sur notre lancée, nous modifions notre définition de « praticien ou praticienne en santé mentale » pour offrir l'accessibilité à cette précieuse garantie à plus de personnes participantes. Actuellement, les soins paramédicaux en santé mentale s'appliquent aux prestataires de services communs, comme un ou une psychologue, un travailleur social ou une travailleuse sociale, un conseiller certifié ou une conseillère certifiée. **Le 1<sup>er</sup> août 2023**, la définition sera élargie pour inclure toute autre praticienne ou tout autre praticien en santé mentale certifié couvert aux termes du régime et faisant partie d'une association ou d'un organisme accrédité relevant d'une commission de discipline (sous réserve de l'approbation de la compagnie d'assurance).

Nous sommes très enthousiastes par rapport à ce changement, car il offrira plus d'options aux personnes participantes au régime dans leur processus de recherche d'une plus grande résilience et d'une meilleure santé mentale.

## Augmentation du recrutement et de la fidélisation grâce au Compte mieux-être (CME)

Les garanties en matière de santé et de mieux-être contribuent au bonheur et à la productivité des membres du personnel. En ajoutant un CME à votre régime, vous démontrez aux membres de votre personnel que vous vous souciez de leur mieux-être. Le CME offre aux membres de votre personnel des fonds qui peuvent servir à toute une gamme de modes de vie, par exemple des leçons d'art, des soins aux personnes âgées, de services financiers et même pour l'achat d'une automobile hybride. Le CME étant rentable et facile à administrer, il aidera votre entreprise à attirer les meilleures candidates et les meilleurs candidats et à les maintenir en poste.



Discutez avec votre conseillère ou conseiller qui pourra vous aider à ajouter le CME du Régime des chambres de commerce à votre programme. Vous choisissez un niveau de protection et établissez les maximums couvrant chaque personne employée. Nous nous chargeons du reste.

Suite à la page suivante...

## Le programme myStrength et le Guichet d'accès en santé mentale de Teladoc Health<sup>MD</sup>

La santé mentale des membres de votre personnel a une incidence sur leur vie personnelle et leur productivité au travail. C'est la raison pour laquelle nous incluons le programme **myStrength** dans tous nos régimes – pour aider les personnes participantes à demeurer sur la bonne voie. Ce programme est un programme numérique souple et complet axé sur la santé mentale et comportant des outils éprouvés pour aider à composer avec le stress ou la dépression, à améliorer la qualité du sommeil, et bien plus encore. Il est accessible en tout temps, au moyen d'une seule application.

Toutes les options de soins de santé du Régime des chambres de commerce incluent également le **Guichet d'accès en santé mentale**, un service qui aide les personnes participantes à trouver les meilleurs soins pour leurs besoins en santé mentale. Elles bénéficient de l'expertise de spécialistes par Internet ou téléphone ou au moyen d'une application, ces derniers leur offrant leur soutien tout au long du processus. Elles reçoivent des instructions pour naviguer dans le système de santé mentale et peuvent faire évaluer leur diagnostic de santé mentale actuel et leur plan de traitement.

Ces deux mesures de soutien en santé mentale sont offertes sans frais supplémentaires pour votre régime et nous encourageons toutes les personnes participantes à nos régimes à en tirer pleinement avantage. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseillère ou conseiller du Régime des chambres de commerce.

